
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité et/ou établissement (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

RECETTES REELLES (en K €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Dotation globale de fonctionnement (741)	536	426	420	400	429	451	450	430
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	3 821	4 460	5 232	5 592	5 631	5 863	5 996	6 000
Autres recettes fiscales (compensation)	471	446	400	430	465	481	480	480
Autres recettes de fonctionnement	434	672	895	359	800	1 176	748	700
TOTAL	5 262	6 004	6 947	6 781	8 056	7 963	7 674	7 610

*CA provisoire

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une stagnation des dotations et compensations.
- Depuis 2017, une dynamique fiscale constante.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Maintien des taux de fiscalité (sauf TEOM en cas d'augmentation massive du coût de traitement à court ou moyen terme).

Une DGF impacté par le Coefficient intégration fiscale (CIF).

Une augmentation des recettes liées aux déchets suite à la révision du mode de calcul de la redevance spéciale.

Une réflexion nécessaire sur la taxe additionnelle GEMAPI

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Charges à caractère général	707	826	692	912	845	977	1 090	1 000
Charges de personnel	1 408	1 435	1 837	1 986	1 997	2 173	2 243	2 200
Autres dépenses de fonctionnement	3 053	3 616	4 088	4 040	4 090	4 286	5 659	4 400
TOTAL	5 168	5 877	6 617	6 938	6 757	7 436	8 992	7 600

*CA provisoire

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	27%	24%	26%	28%	28%	29%	26%

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement est relativement stable à 26%.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Maintien de la part des charges de personnel sous les 30%.

II. Les niveaux d'épargne.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 262	6 004	6 947	7 170	8 445	7 963	7 798
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 168	5 877	6 617	7 307	7 127	7 463	8 992
EPARGNE BRUTE	52	48	235	- 137	1 318	500	-1 194
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	112	173	201	201	209	216	198
EPARGNE NETTE	- 60	-125	34	- 338	1 109	284	-1 392

*CA provisoire

Il est à noter que :

- les dépenses de fonctionnement intègrent le versement de subventions exceptionnelles d'un montant total 1 209 145 €.

- Le budget 2021 intégrait un excédent de fonctionnement reporté de 2 401 610,16 €

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :
Maintien/Retour d'une épargne nette positive hors versement exceptionnel aux budget annexes.

III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	1	1 206	95	199	563

*CA provisoire

L'effort portera une nouvelle fois sur le service déchets afin :

- D'améliorer les performances de tri.
- De poursuivre l'équipement des services notamment en matière de centre technique adapté au nombre et à la nature des véhicules.

D'autres part, la CCSVT ayant des compétences en matière de développement, le programme d'action sera poursuivi être finalisé en matière de logements (OPAH), de tourisme, création d'un OTI sur Olmeto) ou de développement économique (zone d'activité, ORT-PVD, ...).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :
Accroissement des investissements en matière de gestion des déchets.
Mise en place d'un programme d'action en matière de développement.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION									PREVISION		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
INTERET	46	42	79	95	90	73	58	53				
CAPITAL	108	112	173	201	201	95	216	182				
ANNUITE	154	154	252	296	316	168	274	235	240	192	192	

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION									PREVISION				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657	1 460	1 317	1 162	1 006	910	

L'encourt de la dette continue de décroître et il n'est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts.

De plus, compte tenu des durées d'amortissement, l'encourt de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2026.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :
Absence de nouveaux emprunts et financement de l'investissement par l'autofinancement.

V. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets représentent 36% du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 2 3 257 K €.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	536	628	535	665	535	613	655
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408	1 435	1 501	1 472	1 477	1 541	1 532
65-66-67-68	AUTRES DEPENSES	1 286	1 325	966	899	704	781	1 070
	DEPENSES DECHETS	3 230	3 388	3 002	3 037	2 716	2 934	3 257

*Données provisoires

L'exercice 2021 est marqué :

- Par des pannes importantes qui ont engendré des frais d'entretien mais aussi de locations très importantes.
- Par des dépenses de 2020 reportées en 2021 principalement en matière de cotisation au SYVADEC (environ 243 000 €).
- Des coûts de carburants en forte augmentation.
- Une augmentation des dépenses d'amortissement liée aux derniers achats de véhicules.

Les éléments essentiels de ce service sont les suivants :

DONNEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES DECHETS (en €)	3 144 211	3 477 833	3 009 574	3 036 063	2 716 205	2 935 260	3 257 000
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651	15 984	16 245	16 582	16 699
POPULATION INSEE		10 238	10 238	11 740	11 780	11 824	11 759
COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	238	259	192	190	167	177	195
COÛT A LA TONNE (en €)	378	416	319	316	275	318	320
OMR COLLECTES (en tonne)	5 921	5 674	6 453	5 885	5 684	5 532	5 909
DECHETS ENFOUIS (en tonne)	6 701	6 566	7 501	6 440	6 275	6 072	6 477
DECHETS VALORISABLES COLLECTES (en tonne)	520	665	599	867	937	989	1 196
DECHETS VALORISES (en tonne)	1 612	1 683	1 876	2 490	2 932	2 939	3 706
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonne)	8 319	8 359	9 437	9 609	9 872	9 236	10 182
DECHETS / HABITANT DGF (en Kg par habitant)	630	622	603	601	608	557	610
TAUX DE VALORISATION (en %)	19%	20%	20%	28%	32%	32,6%	36,39%

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

INDICES - EVOLUTION DU SERVICE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES DECHETS	100	110,61	95,72	96,56	86,39	93,35	103,59
POPULATION DGF DESSERVIE	100	101,70	118,51	121,04	123,01	125,56	126,45
COÛT PAR HABITANT DGF	100	108,77	80,76	79,78	70,23	74,35	73,94
COÛT A LA TONNE	100	110,08	84,38	83,60	72,80	84,09	92,65
OMR COLLECTES	100	95,82	108,98	99,39	95,99	93,43	94,03
DECHETS ENFOUIS	100	97,98	111,94	96,11	93,65	90,61	96,79
DECHETS VALORISABLES COLLECTES	100	127,91	115,24	166,84	180,23	190,23	202,90
DECHETS VALORISES	100	104,40	116,37	154,45	181,87	182,33	220,46
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS	100	100,48	113,44	115,50	118,67	111,02	139,98
DECHETS / HABITANT DGF	100	98,81	95,72	95,43	96,47	88,42	97,48
TAUX DE VALORISATION	100	103,90	102,59	143,88	164,33	168,34	184,28

Il est à noter que

- Le coût à la tonne comme par habitant a augmenté entre 2021 et 2020 mais reste inférieure à 2015 et 2016.
- La production de déchets par habitant a augmenté entre 2021 et 2020 mais reste stable par rapport aux exercices antérieurs.
- Le taux de valorisation augmente fortement.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Renforcement des moyens techniques pour assurer les missions existantes avec la mise en place d'un programme de renouvellement de la flotte dès lors que la stratégie sera définie

Objectif d'un budget à 3 000 000 €.

Amélioration du taux de couverture des dépenses déchets.

Augmentation du volume de déchets valorisables grâce à une adaptation des fréquences et du mode de collecte.

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	641	718	625	1 062
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	214	272	310	328

*Données provisoires

Les recettes ont connu une augmentation importante liée au virement exceptionnel du budget général tandis que les dépenses sont contenues.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Réalisation des équipements structurants permettant de limiter les frais de fonctionnement et notamment de transport d'eau.

Amélioration du service / Conformité des analyses.

Réflexion sur le financement du service dans le cadre du futur contrat de DSP.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654	340	369	1 043	763	840	1 322	1 071
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106	43	39	634	486	313	813	371
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376	277	527	509	700
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176	170	156	136	73
EPARGNE NETTE	368	127	295	200	107	371	373	627

*Données provisoires

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien de l'épargne nette notamment dans le cadre de la négociation des futurs contrats d'affermage.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	207	499	41	705	298	564	355	516

Au niveau du budget eau, l'effort portera sur la sécurisation de la ressource en eau, afin de limiter le recours au transport d'eau, et sur le renouvellement des réseaux.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Mise en place du PPI adopté en 2021.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION								PREVISION		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INTERET	35	28	27	33	27	15	16	11			
CAPITAL	145	142	119	176	184	156	142	81			
ANNUITE	180	170	146	209	211	171	158	92	86	57	57

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION									PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	755	612	692	790	706	507	355	288	266	216	164	134	101

L'encours de la dette comme les annuités d'emprunts continue à décroître.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement dans les prochaines années avec la fin de d'emprunts en 2022 (1), en 2024 (1) et 2026 (1). A partir de 2027, il restera, hors emprunt contracté à partir de 2022, seulement deux emprunts.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Recours à l'emprunt en adaptant la durée d'amortissement aux équipements créés.
Limitation des annuités à environ 100 000 € par an.

V. Le prix du service.

Les montants de surtaxe (pour les secteurs gérés en affermage) ont été maintenus tandis que la redevance (pour le secteur en régie) a été modifié pour rééquilibrer les parts abonnements / consommation.

A l'occasion de la fin des contrats d'affermage, une réflexion devra être engagée pour maintenir, voir diminuer le montant facturé à l'usager, soit totalement, soit partiellement afin de renforcer les recettes du budget assainissement.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Maintien du montant de la surtaxe et de la redevance.

TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	996	1251	1 080	1 351
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	562	594	432	1 052

Il est à préciser que les dépenses réelles pour l'exercice 2021 intègrent la somme de 681 233,06 € tandis que la contrepartie en recettes du même montant apparaît dans les recettes d'ordre.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Stabilisation des dépenses réelles.
Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.
Recours limité à l'emprunt.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 025	360	878	951	1 115	1370	1 087	2 040
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	221	168	640	932	919	951	474	1 133
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19	196	419	613	907
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369	352	368	381	4 102
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350	- 156	51	232	- 3 195

L'épargne brute est largement positive tandis que l'épargne nette est fortement négative. Ce fait est lié à l'intégration comptable d'un rachat de crédit.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Retour et maintien de l'épargne nette positive pour le financement, partiel ou total, des investissements.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	207	499	41	705	1 386	1 700	1 591	1 130

Les dépenses d'équipement sont relativement stables à environ 1 300 000 € en 2021.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2021 et suivants :

Mise en œuvre du programme d'investissement pluriannuel.

IV. La dette.

Pour poursuivre les investissements et malgré un excédent de fonctionnement, la CCSVT devra contracter de nouveaux prêts pour faire face aux investissements nécessaires (cf. ci-après).

ETAT DE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LA DETTE	6203	6614	5671	9690	7326	6954	5568	5169	4769	4357	3934	3513	3161

QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF

I. Structure des effectifs

AU 01/01/2022			FILIERE ADM	FILIERE TECHNIQUE	TOTAL
TITULAIRE	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	1	1
		POSTE (S) POURVU (S)	0	1	1
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	6	31	37
		POSTE (S) POURVU (S)	6	30	36
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (CDD, CDI & occasionnels)	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	3	2	3
		POSTE (S) POURVU (S)	2	1	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	0
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	0
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	2	11.29	11.29
		POSTE (S) POURVU (S)	2	11.29	11.29
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE (Contrat aidé & apprenti)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1

II. Structuration des dépenses de personnel (principaux postes)

TRAITEMENT BRUT (y compris supplément familiale et prime de transport)	1 228 372 €
NBI	7 498 €
IFSE ET CIA	213 300 €
PRISE EN CHARGE MUTUELLE	20 100 €
ASTREINTE	1 576 €
IHTS	61 701 €
CHARGES PATRONALES	558 614 €

Evolution prévisionnelle :
Maîtrise de la masse salariale.

III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

CINQUIEME PARTIE – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Il est rappelé que le Conseil communautaire a approuvé la modification des attributions de compensations en février 2020.

COMMUNE	AC 2022
ARBELLARA	
ARGIUSTA MORICCIO	17 091
BELVEDERE CAMPOMORO	82 928
BILIA	
CASALABRIVA	57 639
FOCE BILZESE	
FOZZANO	
GIUNCHETO	
GRANACE	
GROSSA	
MOCA CROCE	41 049
OLMETO	267 190
PETRETO BICCHISANO	94 266
PROPRIANO	686 800
STA MARIA FIGANIELLA	
SARTENE	64 922
SOLLACARO	151 350
VIGGIANELLO	52 953
TOTAL	1 516 188

Perspectives : Maintien des AC en l'absence de transfert de compétences.

Un PPI pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT a été approuvé en 2021.

Compte tenu des investissements importants à réaliser et des prochaines contractualisations (CRTE, PVD, ORT, Contrat de territoire AE-CDC, ...), il sera nécessaire de mixer les modalités de financement avec d'une part, l'excédent de fonctionnement et d'autre part, particulièrement pour les budgets annexes, par le recours à l'emprunt.

Jusqu'en 2018, la CCSVT était contrainte au niveau budgétaire avec des déficits récurrents de la section de fonctionnement des budgets annexes mais aussi au niveau de la trésorerie.

Depuis, 2019, les trois budgets sont excédentaires. Néanmoins, le niveau de trésorerie reste insuffisant pour faire face aux nombreux investissements à réaliser. C'est pourquoi, la CCSVT devra régulièrement faire appel à des lignes de trésorerie.

ETAT DES INDEMNITES

En vertu de la loi « engagement et proximité », un état de l'ensemble des indemnités des élus doit être publié chaque année par les collectivités.

Ainsi, l'article L5211-12-1 du CGCT prévoit que « chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

NOM-PRENOM	MANDAT CCSVT		AUTRE(S) MANDAT(S)	
	Fonction	Montant annuel brut	Etablissement/Fonction	Montant annuel brut
JP MOZZICONACCI	CCSVT - Président	22 752.96 €		
P QUILICHINI	CCSVT - VP	9 387.84 €		
JB OLLANDINI	CCSVT - VP	9 628.56 €		
V MICHELETTI	CCSVT - VP	9 628.56 €	SYVADEC - VP	8 073.27 €
J PERENEY	CCSVT - VP	8 114.26 €		
PJ CAITUCOLI	CCSVT - VP	8 045.50 €		
JY LEANDRI	CCSVT - VP	8 075.50 €		
M ISTRIA	CCSVT - VP	8 251.80 €		
P CIANFARANI	CCSVT - VP	8 114.27 €		
J NICOLAI	CCSVT - VP	8 251.80 €		
M COSTANZO	CCSVT - VP	8 114.27 €		

Il est à préciser que le PETR n'a pas transmis les éléments demandés.